

COMPTE RENDU DE SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 Octobre 2024 A 18 H 30

Membres présents : M **MATIVET** Emmanuel, M **LAVANTUREUX** Ludovic, M **LEAU** Alain, Mme **LHOMME** Valérie, M **RINGUET** François, Mme **SAINTRAPT** Carole, Mme **BOULOGNE** Brigitte, M **POULAIN** Gilles, M **LAVADOUX** Yves

Membres représentés : M **THINEY** Bernard, représenté par Yves LAVADOUX

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : Monsieur **LAVANTUREUX** Ludovic élu à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA et Mme Emilie LAVEAU, secrétaires de mairie.

Le quorum étant fixé à 6 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'insérer à l'ordre du jour deux sujets supplémentaires :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité**.

- Création d'emplois non permanents
- Sortie à Nigloland

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté **l'Unanimité**.

Ordre du Jour :

Approbation du dernier procès-verbal

Budget Eau : décisions modificatives

Budget Commune : décisions modificatives

Personnel communal : autorisations spéciales d'absences

Informations et Questions diverses

Affaires Diverse

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un certain nombres de compteurs à eau ont dû être changés sur la commune et qu'il faudra poursuivre ces changements au fil du temps. Par conséquent, une commande de nouveau compteurs a été effectuée. Cette facture doit-être imputée sur le compte 2156, compte qui n'est pas alimenté actuellement.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour alimenter ce compte et pouvoir régler la facture comme suit :

- | | | | |
|---|------|---|---------------|
| - | 2156 | Achat compteurs et création des regards SOMELEC | + 15 000,00 € |
| - | 2158 | Autres | - 15 000,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'animation sur le bassin d'alimentation de captage, Esnon fait partie des 13 communes qui ont choisi comme maîtres d'ouvrage le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon).

A cet effet, la répartition des frais d'études engage la commune d'Esnon pour un montant de 3 278,88 €. Cette facture est à imputer au compte 203, or celui-ci n'est pas ouvert actuellement sur le budget en question.

Il convient donc de prendre de décision modificative pour créer ce compte et pouvoir régler la facture comme suit :

- 203 Frais d'Etudes	+ 4 000,00 €
- 2158 Autres	- 4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Dans la section investissement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de divers changements dans la section investissement, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 2183 Achat de matériel informatique	+ 5 000,00 €
- 205 Logiciel Cosoluce	+ 6 000,00 €
- 215731 Matériel roulant (achat du tracteur tondeuse)	+ 13 200,00 €
- 2128 Autres agencements	- 24 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES N°4

Dans la section fonctionnement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la suite du changement de logiciel au profit du logiciel cosoluce, il y a lieu de financer les journées de formation de la Secrétaire Générale de Mairie sur cet outil. Par conséquent, il y a lieu de prévoir la somme au compte 6184 par une décision modificative comme suit :

- 6184 Formations Cosoluce	+ 3 000,00 €
- 6188 Autres frais divers	- 3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES N°5

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la suite du départ des deux agents titulaires, il reste désormais dans les agents employés par la collectivité, que des agents contractuels. Par conséquent, il y a lieu de prendre une décision modificative afin de bouger les enveloppes prévues au budget entre les titulaires et non-titulaires comme suit :

- 64131 Rémunération des non-titulaires	+ 30 000,00 €
- 6111 Rémunération des titulaires	- 30 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES N°6

Suite à une erreur de facturation, une location de salle des fêtes a été facturée à tort deux fois sur l'exercice antérieur. La commune a donc émise un mandat annulatif. La trésorerie informe qu'il n'y a pas de crédit disponible au compte 673 "titres annulés (sur exercice antérieur), par conséquent, il y a lieu de prendre une décision modificative comme suit :

- 673 titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 000,00 €
- 6188 Autres frais divers	- 1 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de prendre les décisions modificatives comme indiquées ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL :

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Suite au passage au Comité Social Territorial et à l'avis rendu par ses membres, les membres du Conseil sont appelés à voter pour l'application de ces jours au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité**, de mettre en place les autorisations spéciales d'absences au sein de la collectivité.

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS :

Filière administrative : Pour faire face à un éventuel surcroît d'activité spécifique (exemple budget, affaires spécifiques, etc ...), il est envisagé de recruter de façon ponctuelle et occasionnelle, une personne de la filière administrative en soutien à la secrétaire de mairie en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de créer l'emploi non permanent d'un agent dans la filière administrative.

Filière technique : pour faire face à un éventuel surcroît d'activité (exemple période de tonte, relevé de compteur etc ...), il est envisagé de recruter de façon ponctuelle et occasionnelle, une personne de la filière technique en soutien à notre agent technique en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de créer l'emploi non permanent d'un agent dans la filière technique.

SORTIE NIGLOLAND :

Comme à son accoutumée, la mairie envisage d'organiser un voyage à Nigloland pour la période d'Halloween, pour les enfants du village âgés de 6 à 14 ans inclus.

- Pour se faire, un devis a été demandé à Nigloland qui propose le prix TTC de 35,50 € par personne que se soit enfants ou accompagnateurs.
- un devis au transporteur "Prêt à partir" a été demandé, qui propose un car scolaire de 55 places pour le montant forfaitaire de 520 € TTC.

La sortie serait prévue au 30 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'Unanimité** de procéder à l'organisation de cette sortie et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son accomplissement.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Déclaration d'intention d'aliéner : Néant
- Vente du presbytère : le Maire informe que la vente du presbytère a été signée le 30 septembre.
- Devis Eiffage : différents devis ont été demandé à l'entreprise EIFFAGE pour avancer sur la question du déblayage et nettoyage de la petite place se trouvant rue de Villepied vers le terrain de foot, ainsi que la pose d'un caniveau place de l'Eglise pour éviter le ruissellement de l'eau de la rue chez un riverain. D'autres devis seront à l'étude prochainement.
- Journées du Patrimoine : Lors des journées du Patrimoine, la Chapelle de Vorvigny qui ouvrait ses portes avec la démonstration du tailleur de pierres qui restaurera la Chapelle prochainement, a suscité un bel engouement et la municipalité remercie toutes les personnes ayant œuvrées à l'organisation et qui sont venues lors de l'événement.
- La bourse aux livres : organisée au lavoir Rue de Villepied, lors de ces journées également, a remporté un beau succès avec un bilan de 497,50 € récoltés au profit des enfants de l'école d'Esnon. La municipalité, les enfants de l'école et leur enseignant remercie toutes les personnes ayant œuvrées à l'organisation et qui ont participé à l'événement.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h30

AVIS A TOUS

FORMALITES

* **penser à avertir la Mairie en cas de départ** (vente ou location) de la commune et en cas d'arrivée afin de régulariser les situations à l'égard de la facturation d'eau, le suivi du courrier, la création du citoyen dans la commune, inscriptions éventuelle sur les listes électorales, inscriptions des enfants en mairie pour toute manifestation à leur profit, inscription école etc etc...



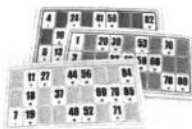
* **Pour les enfant à partir de la date de leur 16ème anniversaire**, pensez à venir en mairie pour le **recensement militaire**, celui-ci vous sera demandé pour la participation lors de vos épreuves et examens ainsi que pour l'examen du permis de conduire.

* **Affouages saison 2024/2025**, pour toute inscription, merci d'inscrire vos nom, prénoms, coordonnées (postales et téléphoniques) sur papier ainsi que " inscription aux affouages" et de le déposer soit en Mairie soit dans la boîte aux lettres.



Date limite d'inscriptions : 30/10/2024.

EVENEMENTS A VENIR



* **Vendredi 25 octobre 2024**, LOTO organisé par l'AJE, pour toute inscription, contacter Mme SAINTRAPT Carole par sms au 07.78.81.71.81

* **Samedi 26 octobre 2024**, soirée tartiflette organisée par l'AJE, pour toute réservation, contacter Mme SAINTRAPT par sms.



* **Mercredi 30 octobre 2024**, sortie Nigloland organisée par la commune pour les enfants du village agés de 6 à 14 ans , une invitation avec coupon réponse est en cours de distribution.



* **Dimanche 1er novembre 2024**, Halloween organisé par l'AJE



* **Dimanche 10 Décembre 2024**, Bourse vêtements/puériculture/ jouets à la Salle des Fêtes, organisée par l'USEV.



* **Marché de Noël le 30 Novembre 2024** suivi d'un feu d'artifice et animations.

